



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19104301

Division de Chancellerie

22 JUL. 2019

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0663 915 609

Dénomination(en entier) : **Chemviron**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Parc industriel de Feluy, zone C - 7181 Seneffe (Feluy)****Objet de l'acte : nomination /démission**

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de Chemviron prises par écrit le 17 juin 2019:

Les actionnaires de Chemviron SA:

PRENNENT CONNAISSANCE de la démission de Monsieur Stevan Richard Schott de son mandat en tant qu'administrateur de la Société et en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

DÉCIDENT de nommer Monsieur James Coccagno, avec adresse professionnelle au Parc industriel de Feluy, zone C - 7181 Seneffe (Feluy), en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2022.

DÉCIDENT de donner procuration à David Haex ou Stéphanie Reul, avocats à 1000 Bruxelles, avenue Marnix 23, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société, et ce afin d'entreprendre toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Pour extrait analytique conforme,

David Haex

mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).